



NATIONALE D'ELEVAGE DRAHTHAAR ET RACES SOUS TUTELLE

SAMEDI 9 Septembre 2017 à Dompierre Sur Besbre (03)

FEUILLE D'ENGAGEMENT (une feuille par chien, les photocopies sont acceptées)

RACE : MALE FEMELLE (**Ecrire en majuscules svp**)
NOM DU CHIEN + AFFIXE :
N° TATOUAGE OU PUCE : N° LOF :
DATE DE NAISSANCE : DYSPLASIE :
NOM DU PERE :
NOM DE LA MERE :
NOM DU PRODUCTEUR :
NOM DU PROPRIETAIRE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE : PAYS : TELEPHONE :
MAIL : PORTABLE :

JURY PRESSENTI : Mme Hardy , M Lassandre ,M Castanet

CLASSES D'ENGAGEMENT :

- Baby (de 3 mois à 6 mois) Intermédiaire (15 à 24 mois)
 Puppy (de 6 mois à 9 mois) Ouverte (à partir de 15 mois)
 Jeune (de 9 mois à 18 mois) Travail (joindre justificatif scc ou carnet travail)
 Champion de beauté (joindre copie du titre) **Les classes ouvertes, intermédiaires et travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS ET DE LA RCACS**
 Vétéran (à partir de 8 ans)
 Lot d'Elevage (3 chiens issus du même affixe) **Confirmation** **ADN** **TAN**

Par Internet : engagement sur CEDIA www.cedia.fr

Par courrier : NE Drahthaar, CEDIA, 31230 COUEILLES (chèque à l'ordre du DCF). Réception du courrier le **25/08** au plus tard.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS LE : **Dimanche 27 Août Minuit (par internet)**

TARIFS DES ENGAGEMENTS	Adhérent	Non Adhérent	SOMME A PAYER
1 ^{er} chien	30 €	40 €	
2 ^{ème} chien	25 €	35 €	
3 ^{ème} chien (et suivants), Puppy, Vétéran	15 €	25 €	
Lot d'Elevage (si chiens engagés)	gratuit	gratuit	
Confirmation gratuite si chien engagé sinon	15 €	30 €	
Tan	23 €	38 €	
MONTANT TOTAL A REGLER			

► Photocopie du certificat antirabique ou du passeport pour les chiens venant de l'étranger à joindre.

CLASSE TRAVAIL ET CHAMPION : CONDITIONS A REMPLIR (joindre justificatifs)

CLASSE TRAVAIL :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un qualificatif TB minimum ou le Brevet International de Chasse Pratique (1^{ère} et 2^{ème} catégorie):
..... LIEU :

CLASSE CHAMPION : Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté des pays membres de la FCI :

ADN : la réservation est obligatoire mais le **paiement se fera sur place**. Etablir un **chèque à l'ordre de la SCC**.

Tarifs : entre 36 et 46 €/chien suivant filiation ou non filiation. Le club prend en charge les frais du vétérinaire.

Les tests ADN sont nécessaires pour toute validation de titre. **N'oubliez pas le pedigree et carte d'identification** TSVP SIGNATURE AU VERSO

Règlement intérieur Exposition Nationale d'Élevage DOMPIERRE SUR BESBRE SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2017

ARRIVEE ET JUGEMENT, DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

L'accueil commencera à partir de 9h00. Le pointage des concurrents débutera à compter de 9h30.
Le contrôle vétérinaire s'opérera à compter de 10h et sera effectué par un docteur vétérinaire.

Une remise des récompenses est prévue à l'issue de la journée.

LOGEMENT : Il y aura quelques cages mises à disposition. Des points d'eau seront prévus pour l'abreuvement des chiens.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite lors de la manifestation. Il est interdit de faire signer une pétition quelque soit son objet sans l'accord de l'organisateur.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours des épreuves. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis au Drahthaar Club de France.

ANNULATION : En cas d'impossibilité de maintenir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le DCF, organisateur, devra couvrir les frais d'organisation qu'il a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines.

Seront refusées les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements qui est fixée au **JEUDI 31 AOUT 2017**

En cas d'engagement de plusieurs chiens. Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

REFUS ou EXCLUSIONS :

1. Des engagements. L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)

a) ceux refusés par le service vétérinaire ;

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;

c) ceux engagés par un exposant dont l'entrée aux manifestations canines est formellement interdite.

Les engagements dans les cas a) b) ou c) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulés par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise au Drahthaar Club de France si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Drahthaar Club de France, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de la manifestation ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du DCF ou des vétérinaires de service,

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

PUBLIC :

La présence de public est autorisée mais les personnes assistant à la manifestation ne devront en aucun cas :

- pour le concours de standard : avoir accès au ring accueillant le juge et le chien

- pour le TAN : entrer sur la parcelle où l'épreuve se déroule.

En tous les cas, il est demandé au public la discrétion la plus élémentaire afin de ne pas déranger le chien ou les juges.

RESPONSABILITE : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux engagés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, l'organisateur et le Drahthaar Club de France ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Age minimum pour la confirmation

L'âge minimum pour la race Drahthaar est de 12 mois révolus.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie ou ceux en provenance de l'étranger, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d'un certificat débute : en cas de primo vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus.

Je certifie sur l'honneur mes déclarations sincères et véritables, qu'il n'existe pas de maladies infectieuses ou contagieuses dans mon chenil, je déclare accepter sans réserve et de façon absolue le présent règlement et les articles du règlement de la SCC.

Date :

NOM :

Prénom :

Signature :

Engagements internet : www.cedia.fr - Paiement sécurisé

www.drahthaar-club-france.com

**Renseignements- Dominique BERNARD 06 72 91 27 07 - picsous03@orange.fr
Philippe HOUILLON 06 62 39 75 88 - casamacce@sfr.fr**